



Ruinée suite à une séparation

Par **isabellemojito**, le **08/08/2009 à 18:15**

Bonjour, j'ai vécu 8 ans avec mon ex ami. Pendant 8 ans, j'ai eu des revenus supérieurs aux siens. Nous avons acheté une maison ou j'ai participé aux remboursements des crédits (ses revenus seuls ne lui permettaient pas de faire ce crédit). Je me suis rendu compte lors de la vente de cette maison que les documents notariés étaient uniquement à son nom. Avec la plus value réalisée suite à la vente de cette maison, nous avons acheté un bateau pour partir autour du monde. Une fois de plus, je me suis fait avoir et contrairement à ce qu'il m'avait dit, je n'apparais pas sur les papiers du bateau. En huit ans nous avons donc cumulé un capital de 300.000€ et une fois aux antilles, il m'a débarqué avec 10€ en poche, dans un pays étranger. Je voudrais savoir si malgré mes négligences et mon aveuglement dû à la confiance que j'avais en lui, je peux intenter une procédure pour escroquerie ou abus de confiance ou tout autre action pour récupérer tout ou partie de mon argent. Aujourd'hui il est propriétaire d'un bateau de 180.000€ et d'un compte en banque de 100.000€ et moi je me retrouve avec 1.000€. Merci